



Mémoire

**Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à
Saguenay**

**Présentation au BAPE dans le cadre des projets liés GNL Québec /
Gazoduq / Énergie Saguenay**

Par

**Le collectif abitibien Gazoduq, parlons-en!
Rédaction : Marc Nantel, Michael Pelletier-Lalonde, Rodrigue Turgeon,
Sébastien Brodeur-Girard**

Octobre 2020

Table des matières

Présentation	3
Avant-propos	5
A) Contexte politique	6
B) Contexte économique	9
Aide directe :	9
Aide indirecte :	10
C) Contexte environnemental	12
Production de GES	12
Effets du terminal méthanier	12
L'impact du transport de gaz liquéfié sur le Saguenay.....	13
Dangers d'accident :	14
Destruction d'habitats.....	14
Cible Canadienne de baisse de GES pour 2030 :	15
Recommandations.....	16

Présentation

Le collectif *Gazoduq, parlons-en !* est un regroupement de citoyen-ne-s des quatre coins de l'Abitibi qui est préoccupé par le projet Gazoduq (et, par voie de conséquence, par le projet Énergie Saguenay de GNL Québec). Le regroupement a vu le jour en janvier 2019 sous l'impulsion de citoyens-ne-s concerné-e-s par l'annonce d'un tel projet et qui souhaitent s'assurer que les citoyen-ne-s qui seraient touché-e-s de près ou de loin par le projet soient interpellé-e-s.

Ce collectif a comme objectif principal de favoriser la circulation de l'information concernant le projet Gazoduq/GNL Québec. Il a organisé plusieurs événements d'information, d'échange et de sensibilisation qui ont regroupé des centaines de personnes, non-seulement de la région mais de partout au Québec, sur les enjeux soulevés par la construction d'un pipeline de gaz naturel de même que par la construction d'une usine de liquéfaction du gaz et du transport maritime qui en résulterait. En voici quelques exemples:

- Organisation de cinq assemblées citoyennes dans les principales villes de la région dans le but de partager l'information accessible à ce moment sur le projet et de discuter de ses enjeux. Des assemblées ont eu lieu à Amos (13 février 2019), Rouyn-Noranda (2 mai 2019), Val-d'Or (9 mai 2019), La Sarre (13 juin 2019) et Senneterre (5 juillet 2019).
- Organisation d'un grand rassemblement le 7 juillet 2019 sur l'Harricana (qui est un cours d'eau majeur prenant sa source dans les environs de Val-d'Or et qui se jette dans la Baie James) afin d'attirer l'attention sur le fait que celui-ci pourrait être impacté par le projet s'il venait à se concrétiser. Cet événement, organisé en collaboration avec des membres des communautés anishinabeg de Pikogan, Kitcisakik et Winneway ainsi que d'autres groupes citoyens, a rassemblé plus de 150 de personnes à lui seul.
- Co-organisation, conjointement avec la Coalition Fjord (au Saguenay) et la Coalition anti-pipeline de Rouyn-Noranda, d'une tournée d'experts indépendants en Abitibi et au Saguenay afin que la population puisse obtenir des éclairages sur différents aspects de ce projet (juridiques, économiques, environnementaux et autres). Cette tournée intitulée « *GNL/Gazoduq : regard interdisciplinaire* » a eu lieu du 30 septembre au 4 octobre 2019. En Abitibi seulement, plus d'une centaine de citoyen-ne-s, d'élu-e-s et de représentant-e-s de différents groupes ont pris part aux conférences qui ont eu lieu à Rouyn-Noranda et à Amos pour la portion abitibienne. La tournée a également permis de créer et de diffuser, grâce aux conférences, de la documentation relative au projet qui est toujours accessible pour quiconque le désire.
- Diffusion sur une base régulière, voire quotidienne, de nouvelles concernant le projet et son contexte, d'informations relatives aux processus d'évaluation environnementale provinciale et fédérale, etc. par l'entremise de la page Facebook de *Gazoduq, parlons-en !* qui est suivie par plus de 2 000 personnes.
- Le collectif est interpellé régulièrement par les médias locaux pour commenter le dossier.

Toutes ces initiatives ont permis au collectif *Gazoduq, parlons-en !* de développer une perspective privilégiée sur le projet et ses impacts potentiels sur l'environnement et les communautés locales. Notre réseau citoyen s'étend sur tout le territoire de l'Abitibi, et prend racine dans chacune des municipalités visées par le projet de tracé du pipeline Gazoduq. C'est fort de ce lien privilégié avec le territoire que nous pouvons vous affirmer qu'ici, une vaste partie de la population informée des conséquences alarmantes du mégaprojet Gazoduq/GNL n'en veulent pas et affirment déjà haut et fort : Gazoduq/GNL : non merci!

Avant-propos

Les enjeux économiques et environnementaux de la mise en œuvre éventuelle du complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay sont de nature provinciale et non seulement régionale. En effet, l'Abitibi subira aussi des effets environnementaux et sociaux par la construction du pipeline de Gazoduq, notamment du fait de la destruction d'habitats fauniques tout au long du tracé, et par des pertes de valeurs immobilières pour les citoyennes et citoyens impactés. D'où notre intérêt particulier comme groupe de citoyennes et de citoyens de l'Abitibi à commenter ce projet.

Nous désirons souligner notre forte objection sur la décision gouvernementale d'avoir accepté de diviser la consultation publique du projet *Énergie Saguenay/GazoduQ* en trois enquêtes distinctes. Cette division avantage l'entreprise et diminue son portrait environnemental concernant entre autres les émissions de gaz à effet de serre. Elle fait notamment en sorte d'exclure de facto des effets négatifs liés au projet en amont de la construction et l'opération de l'usine de liquéfaction, telle que l'utilisation de la fracturation pour extraire le gaz naturel en question, qui est un enjeu environnemental majeur.

En effet, la fracturation peut contaminer des nappes phréatiques, causer des mouvements de terrain et les puits abandonnés peuvent laisser fuir du méthane (*gaz à effet de serre qui peut être au moins trente fois plus puissant que le CO₂, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)*). De plus, le transport par méthanier est une lourde source de GES.

Notre mémoire mettra en lumière les différents éléments qui rendent le projet de GNL Québec inacceptable.

A) Contexte politique

Depuis plusieurs années, le Québec est gouverné par des représentants politiques à fibre entrepreneuriale. Ils voient le Québec comme une grande entreprise à gérer. Tous les projets industriels sont analysés cas par cas et sont vus comme générateurs de richesses et créateurs d'emplois. Toute la dynamique de Québec Inc. est axée sur l'entrepreneuriat. Les projets industriels sont vus sous la loupe du gain en capital. Le bien commun est une notion relevant uniquement de la production industrielle. La richesse de nos milieux naturels ne compte pas dans un tel monde industrialisé. Tout est exploitable et vendable. Il suffit d'y mettre effort et argent pour y arriver.

Le gouvernement actuel pousse encore plus loin cette façon de gérer et ne s'en cache pas. Pour nos élu-e-s, le projet *Énergie Saguenay /Gazoduc* est une opportunité d'affaire. En plus d'apporter des investissements étrangers, il va créer des emplois avec de bons salaires. Politiquement, c'est une bonne occasion de s'assurer des votes aux prochaines élections. Cette logique économique-politique s'est amplifiée depuis 1980, de tel sorte qu'il existe aujourd'hui un aveuglement idéologique et une ivresse du développement entrepreneurial qui nous empêchent de voir les vraies retombées et les impacts environnementaux des projets.

Plusieurs élus se sont déjà prononcés publiquement en faveur du projet au point de dénigrer l'enquête actuelle du Bureau des audiences publiques du Québec. Voici des exemples tirés de différents médias :

Premier ministre¹ : « Conçu pour exporter 11 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié chaque année, le projet d'usine Énergie Saguenay de GNL Québec pourrait « aider la planète » à lutter contre la crise climatique, en réduisant les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) ». C'est ce qu'a soutenu le premier ministre, mardi lors de la période des questions à l'Assemblée nationale.

... « Le projet de GNL Québec, autant l'oléoduc que l'usine, on parle d'un projet de 14 milliards de dollars et 4000 emplois payants », a d'abord répondu le premier ministre en reprenant les données mises de l'avant par les promoteurs du projet d'usine de liquéfaction de gaz albertain.

Ministre de l'Énergie² : ... Le ministre affirme que l'usine gazière Énergie Saguenay de GNL Québec est un projet « vertueux » et « hyper important » en matière de lutte contre les

1

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/572229/le-projet-energie-saguenay-pourrait-aider-la-planete-affirme-francois-legault>
https://www.ledevoir.com/societe/environnement/586687/cinq-elements-a-retenir-du-bape-sur-gnl-quebec?fbclid=IwAR1CbLq_rrdsWOo5BxJDPse1yHJZ7wLH38oRX8rbkiP4JGciUCcRs35iKMI

2

changements climatiques, tout en étant « fantastique » pour le développement économique du Québec.

Ministre de l'Environnement du Québec³ : Le projet d'exportation de gaz naturel Énergie Saguenay présente des « mérites » des points de vue économique et environnemental, a affirmé mardi le ministre de l'Environnement du Québec en réagissant aux démarches de lobbying entreprises par le promoteur pour obtenir un soutien financier du gouvernement.

Ministre de l'économie⁴ : De passage à Toronto la semaine dernière, le ministre a carrément enjoint le gouvernement ontarien à investir dans le projet d'usine de gaz naturel liquéfié à Saguenay. Pourtant, celui-ci est toujours loin d'avoir reçu toutes les approbations – et le financement – nécessaires.

« Comme gouvernement, il faut qu'on aide les promoteurs du projet pour qu'ils arrivent à leur but », a-t-il indiqué en entrevue au *Journal*.

Le ministre de l'économie a poussé un cran plus loin son engagement envers le projet en demandant aux gens qui sont pour le projet d'être plus visibles lors du BAPE.

Ministre déléguée au Développement économique des régions⁵ : elle a affirmé que GNL-Québec faisait l'unanimité :

« Tout le monde est d'avis que ça peut apporter énormément pour l'économie des régions, a-t-elle déclaré en Chambre. Je suis d'avis qu'il faut arriver à diversifier notre économie, mais ce projet-là est un projet porteur pour l'avenir du Québec. »

La position du gouvernement en faveur du projet est claire. À nos yeux, la crédibilité du BAPE s'en trouve entachée. Tout porte à croire que les avis que va émettre le BAPE seront analysés sous l'angle économique. Nous doutons que seuls les avis qui ne fragiliseront pas la mise en œuvre du projet ou qui n'imposeront pas trop de dépenses à l'entreprise soient retenus. D'où l'importance de modifier le mandat du BAPE et de rendre exécutoire les avis qu'il émet.

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/572777/gnl-quebec-est-un-projet-vertueux-pour-l-environnement-selon-jonatan-julien>

3

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/554371/le-projet-gazier-energie-saguenay-a-des-merites-selon-benoit-charette>

4

<https://www.journaldemontreal.com/2019/07/09/fitzgibbon-fait-la-promotion-dun-projet-encore-loin-detre-approuve>

5

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1736054/gnl-quebec-legault-gouvernement-bape-audiences-saguenay?fbclid=IwAR3DcXxuQoJH4L9OiPwXvP7D6Dq-2f8nacbtbhhEgmPOdCDA8TtBILledVQ>

- 1) **Recommandation** : Que le gouvernement impose des règles afin d'interdire à tous les paliers de gouvernement de prendre position publiquement sur un projet avant que le mécanisme du BAPE soit terminé.
- 2) **Recommandation** : Que le gouvernement légifère afin de rendre les avis du BAPE exécutoires.

B) Contexte économique

L'aspect économique de ce projet est largement mis en valeur par les promoteurs (GNL Québec), par certains intervenants régionaux et par les gens qui perçoivent un intérêt financier. Comme tous les projets de cette envergure, les promoteurs cherchent à verdir leur projet et cherchent à diviser les citoyennes et citoyens. La notion d'acceptabilité sociale, n'ayant aucune balise légale, les promoteurs ont tout loisir de plaider que le projet atteint l'acceptabilité sociale même si une énorme fracture sociale est présente dans la région et au Québec.

Le promoteur et notre gouvernement présentent ce projet comme étant structurant. Le terme structurant nous laisse interrogatif. La compagnie présente elle-même le gaz naturel comme une énergie de transition, ce qui laisse entendre qu'elle sera désuète dans quelques années. On fait le pari que les nouvelles technologies, permettant la production d'énergie renouvelable, ne feront pas de compétition au gaz liquéfié pour des dizaines d'années. On espère ainsi pouvoir signer des contrats d'alimentation dans d'autres pays pour les vingt ans à venir. Sur cette base, la signature de contrats de longue durée est très risquée pour l'acheteur, ce qui rend la vente à un prix rentable plus difficile.

La campagne de marketing de l'entreprise est questionnable. Elle joue sur la fibre nationaliste en utilisant le mot Québec que l'on retrouve dans le mot GazoduQ et GNL Québec ou encore en utilisant le mot Saguenay dans Énergie Saguenay. Ceci lui donne la possibilité de donner une image d'appartenance aux québécois même si les bailleurs de fonds de ce projet sont américains. De plus, les différents promoteurs ont leur siège social dans des paradis fiscaux⁶, ce qui laisse présager de faibles retombées monétaires au Québec.

La compagnie fait valoir des milliers d'emplois temporaires qui seront créés lors de la construction de l'usine et des emplois permanents. Toutefois, nous constatons que le promoteur fait abstraction des coûts que devra déboursier le gouvernement en aide directe et indirecte. Voici ce que nous retenons :

Aide directe :

De sérieuses questions doivent être posées concernant l'implication financière du gouvernement québécois à venir. Combien de millions de dollars le gouvernement injectera-t-il par l'entremise des différents ministères et des sociétés d'État afin de donner de l'aide à l'entreprise?

⁶ <https://www.lequotidien.com/actualites/liris-met-le-gouvernement-en-garde-contre-gnl-3de996f889491a1e474897b7136ebb66>

Aide indirecte :

- Prix préférentiel pour l'électricité : Le gouvernement est prêt à octroyer le prix préférentiel octroyé aux entreprises ce qui génèrerait une économie d'environ 90 millions de dollars pour l'entreprise. À cet avantage pour l'entreprise, nous devons évaluer d'autres coûts indirects. Voici quelques exemples : À combien s'élèveront les coûts de la construction d'un nouveau barrage afin de compenser la perte de capacité de distribution d'Hydro Québec puisque la société d'État réserve plus de 4/5 de la production d'un barrage pour le fonctionnement de l'usine de liquéfaction? De plus, il faut calculer à combien reviendra à Hydro Québec la construction des 40 km de ligne à haute tension nécessaire.

Note : La quantité d'électricité requise par GNLQ pour la seule usine de liquéfaction correspond à 550 MW (Avis de projet), une quantité proche de l'énergie totale du barrage de La Romaine-2 (640 MW). Le projet prévoit la construction de 40 km de ligne à haute tension nécessaire en alimentation électrique de l'usine de liquéfaction. (page 29/138 avis de projet)

- Multiples crédits d'impôts qui seront offert à l'entreprise.
- Amortissement auquel aura droit la compagnie pour la construction de l'usine
- Aide pour la recherche industrielle.
- Multitudes de subventions.
- Redevances très faibles pour l'utilisation de l'eau.

On doit ajouter à cette aide les coûts indirects que causera le développement de l'usine et le transport marin. On pense aussi à l'usure prématurée de nos infrastructures routières avec l'augmentation de l'achalandage ou encore à la baisse de qualité de l'offre de l'industrie récréotouristique de la région.

L'ensemble de ces aides directes et indirectes devrait donner un portrait assez éloquent de la subvention octroyée par le gouvernement pour la création de chaque emploi. Il est fort à parier que les emplois créés coûtent à l'État une somme substantielle d'ici vingt ans.

Nous sommes témoins que le montage financier de ce projet bat de l'aile⁷. L'offre mondiale étant à son plus fort, le projet se fragilise d'année en année. La nouvelle cible chinoise de carboneutralité pour 2060 afin de réduire de 75 % l'utilisation du gaz naturel

7

<https://www.lapresse.ca/affaires/2020-03-05/gnl-quebec-en-peril>

est un exemple frappant⁸. L'annonce du retrait du projet de groupes d'investisseurs, à la hauteur de 4 milliards de dollars américains démontre clairement que les risques financiers sont importants.

Le gouvernement aura sûrement le réflexe de sécuriser le projet en servant de tampon pour les pertes potentielles à venir. Pourtant l'expérience catastrophique du gouvernement québécois au niveau des investissements dans des entreprises internationales est éloquente. Nous prenons comme exemple Bombardier⁹, Ciment McInnis¹⁰ ou encore le Cirque du Soleil.

- 3) **Recommandation** : Que la compagnie évalue les coûts économiques et financiers des accidents potentiels sur le Saguenay sur une échelle de 20 ans.
- 4) **Recommandation** : Que le gouvernement légifère sur la notion d'acceptabilité sociale. Qu'il établisse des balises et les rendent justiciables.
- 5) **Recommandation** : Que le gouvernement émette des règles claires lui interdisant d'investir dans du capital à haut risque dont la source d'exploitation est non renouvelable.
- 6) **Recommandation** : Que le gouvernement évalue les coûts de l'État par emploi en lien avec l'ensemble des dépenses directes et indirectes qu'il assumera.
- 7) **Recommandation** : Que le gouvernement élimine les incitatifs à l'investissement dans les énergies fossiles.
- 8) **Recommandation** : Que le gouvernement révise les politiques fiscales et monétaires dans une optique de décarbonisation.
- 9) **Recommandation** : Que le BAPE émette l'avis que le gouvernement désinvestisse l'argent public, les fonds de pension et les fonds de retraite des énergies fossiles et mette fin aux mesures fiscales les favorisant.

8

<https://www.bloomberg.com/news/articles/2020-09-28/china-s-top-climate-scientists-lay-out-road-map-to-hit-2060-goal>

9

<https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2020-02-13/bombardier-le-surplus-de-quebec-fond-de-600-millions>

10

<https://www.journaldemontreal.com/2020/09/01/vente-de-ciment-mcinnis-les-quebecois-vont-perdre-gros>

C) Contexte environnemental

Production de GES

Une des grandes faiblesses de ce projet est son impact environnemental sur les gaz à effet de serre. Le gaz naturel extrait de la province de l'Alberta est non renouvelable.

Lors de ce BAPE, l'entreprise ne présente que sa production de gaz à effet de serre du projet Énergie Saguenay sans tenir compte des fuites causées par l'exploitation de gaz de schiste et des fuites tout au long du transport par pipeline ou encore la production des GES lors de la livraison par méthanier¹¹. Pourtant, elle présente un scénario positif d'éventuelle baisse de GES provenant de ses futurs clients hypothétiques qui moderniseraient des usines plus polluantes. Cette technique de mise en vente est extrêmement questionnable, voire trompeuse. L'entreprise n'est pas en mesure de mettre des conditions à ses clients pour lui vendre son gaz liquéfié. **Elle** n'en a pas le pouvoir législatif et commercial. Les chiffres de baisse de GES présentés par l'entreprise par des entreprises de pays étrangers ne sont que simple spéculation et basés sur rien. Pour l'instant, l'évaluation des GES est de 7.1 millions de tonnes par année. C'est quatre fois le total des émissions de la cimenterie McInnis de Port-Daniel.¹²

10) Recommandation : Que le gouvernement interdise la division d'enquêtes du BAPE pour un projet unique.

11) Recommandation : Que le BAPE émette un avis négatif concernant les chiffres présentés par l'entreprise sur la baisse hypothétique de la production de GES.

Effets du terminal méthanier

Les conditions pour avoir un terminal sécuritaire ne peuvent être rencontrées puisque le Saguenay n'est pas assez large et que l'installation du quai Marcel-Dionne est à moins de 500 m du terminal projeté. Quand on constate que le rayon de sécurité imposé dans les usines de GNL à Boston est 457 mètres et celui de Saint-Jean de 925 mètres, on ne peut que constater que les lieux ne sont pas adaptés pour un terminal sécuritaire.

11

A simple titre d'exemple, « *il est estimé que les méthaniers génèreront 3200 tonnes de GES par année pendant les seules 15 heures où ils seront accostés lors du chargement* », selon l'évaluation de Sergio Cassanaz, d'Annie Roy et d'Alexandra Roio du Département d'Expertise Climatique. Combien de GES seront générés quand ces bateaux iront par le monde?

12

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/555872/les-ges-oublies-d-energie-saguenay>

Le terminal prévu par le promoteur (GNL Québec) ne rencontre pas les conditions optimales pour assurer la sécurité des lieux¹³:

- Un terminal de GNL doit être situé à un endroit où les vapeurs d'une fuite ou d'un déversement ne peuvent pas affecter des civils.
- Un terminal de GNL doit être situé à un endroit où il n'entre pas en conflit avec d'autres usages, actuels ou futurs, de la voie navigable.
- L'emplacement d'un terminal de GNL doit éviter les voies navigables présentant des dangers.

12) Recommandation Que le choix du lieu du terminal méthanier soit refusé parce qu'il ne remplit pas des critères de sécurité.

L'impact du transport de gaz liquéfié sur le Saguenay

Plusieurs impacts sur l'intégrité du Saguenay rendent ce projet inacceptable.

Circulation des méthaniers : L'augmentation de l'achalandage des méthaniers sur le Saguenay, à raison d'un passage par jour, provoquera des perturbations sur les écosystèmes. On n'a qu'à penser aux déplacements des masses d'eau et du bruit des moteurs. La promesse de l'entreprise d'imposer des limites de vitesse et de produire une flotte provoquant moins de bruit est irréaliste. L'engagement de l'entreprise à financer des études pour comprendre le problème est nettement insuffisant comme engagement. Tous les scénarios envisageables ne pourront pas diminuer le stress additionnel sur le milieu. L'exemple le plus évident est l'impact négatif sur le milieu de vie du beluga (espèce en voie d'extinction). À lui seul cet impact sur le lieu de reproduction du béluga rend ce projet inacceptable.

La sécurité autour des méthaniers afin d'éviter la collision avec d'autres navires ou encore d'éviter les collisions sur les rives du Saguenay n'est pas possible¹⁴. La largeur

13

<https://www.sigtto.org/publications/site-selection-design-ip-no-14-for-lng-ports-jetties/>

14

Les mesures de sécurité requises à *Canaport LNG*, au port de Saint-Jean, N.-B., comprennent :

- un contrôle de sécurité de l'équipage du navire par Transports Canada;
- l'assistance par remorqueur attaché; un périmètre de sécurité de 0,5 mille nautique (925 m) autour du méthanier naviguant dans le port; l'interdiction d'ancrage à moins de 1,5 mille nautique (2,7 km) d'un méthanier;
- l'interdiction de dépasser un méthanier qui circule dans le port;
- la circulation maritime interdite dans un rayon de 0,3 mille nautique (620 m) du centre du terminal lorsque des manœuvres de déchargement de GNL sont en cours, à l'exception des remorqueurs et des navires de service assistant le déchargement.

de Saguenay ne permet pas de distanciation suffisante entre les navires et le long des berges. Il est logiquement peu probable que le transport méthanier impose aux autres transports des obligations de circulation afin de réduire les risques de collision.

Fuite du gaz liquéfié : En cas de fuite du gaz liquéfié, plusieurs kilomètres du Saguenay seront recouverts d'une substance gélatineuse sur le plan d'eau avant de se transformer en gaz. Il est à prévoir une destruction complète des milieux aquatiques sur plusieurs kilomètres carrés.

Fuite de diesel : Les fuites de carburant des méthaniers, prévisibles sur plusieurs dizaines d'années, détruiront plusieurs écosystèmes tout le long du Saguenay. Le temps de réaction des mesures d'urgence ne pourra pas permettre de contenir suffisamment la dilution du carburant. On doit craindre la contamination de plusieurs millions de m³ d'eau. En plus, il est à craindre de voir une diminution de la valeur écotouristique de plusieurs de ces écosystèmes.

Dangers d'accident :

Malgré les commentaires rassurants de l'entreprise, l'ensemble du projet de liquéfaction du gaz naturel représente un risque d'accident. Selon l'entreprise, des conditions spécifiques devraient être présentes pour qu'il y ait un accident. Cette argumentation n'élimine pas les dangers de fuites. L'histoire nous a montré que des accidents mortels imprévisibles ont eu lieu à travers le monde.¹⁵

Nous tenons à souligner que le pipeline qui transportera du gaz naturel est aussi à risque d'explosion.¹⁶ Le promoteur du projet GazoduQ présente aussi ces accidents comme minimes et peu probables. Les fuites à la station de liquéfaction du gaz naturel provenant du pipeline sont une source importante d'accidents potentiels.

Destruction d'habitats

Il est important de souligner que si ce projet va de l'avant des centaines de cours d'eau seront dénaturés et que des centaines de kilomètres de territoire de l'Abitibi au Saguenay seront détruits pour permettre au pipeline de Gazoduq et à la nouvelle ligne d'Hydro Québec d'alimenter l'usine de liquéfaction.

- Extrait du site de Clear Seas <https://clearseas.org/fr/gnl/>
Section : Transport sécuritaire de GNL par navire

15

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26252/>

16

<https://meteopolitique.com/Fiches/gaz/Fuites-explosions/Fuites-et-explosions-de-gaz.htm>

Cible Canadienne de baisse de GES pour 2030 :

Dans ce projet, il est impératif de tenir compte des engagements du Canada à atteindre une baisse de GES d'ici 2030. L'ensemble du projet est donc un fardeau supplémentaire qui s'ajoutera si le projet va de l'avant.

« À l'échelle canadienne, cependant, les experts du ministère de l'Environnement du Québec précisent que les émissions liées à l'exploitation, au traitement et au transport du gaz jusqu'au Saguenay équivaldraient à 7,9 millions de tonnes de GES par année. Et globalement, le projet Énergie Saguenay « pourrait faire augmenter les émissions de GES canadiennes d'environ 8,5 millions de tonnes d'équivalents CO₂ par année ». ¹⁷

13) Recommandation : Que le BAPE émette l'avis que la production de GES calculée de l'amont à l'aval du projet met une pression supplémentaire sur la capacité du Canada d'atteindre ses cibles de réduction de GES et qu'elle est à contrecourant des décisions prises mondialement.

14) Recommandation : Que le BAPE émette un avis énonçant que les effets des méthaniers sur le fleuve Saguenay par d'éventuelles fuites de diesel et de pertes accidentelles de gaz liquéfié rendent ce projet inacceptable.

15) Recommandation : Que le gouvernement décrète un moratoire tout le long du Saguenay et de la zone du Fjord interdisant la circulation de tout méthanier provenant de nouvelles sources de production de GNL jusqu'à ce que les études indépendantes de l'effet du bruit sur les mammifères marins (béluga, rorqual bleu) soient terminées.

Recommandations

- 1) **Recommandation** : Que le gouvernement impose des règles afin d'interdire à tous les paliers de gouvernement de prendre position publiquement sur un projet avant que le mécanisme du BAPE soit terminé.
- 2) **Recommandation** : Que le gouvernement légifère afin de rendre les avis du BAPE exécutoires.
- 3) **Recommandation** : Que la compagnie évalue les coûts économiques et financiers des accidents potentiels sur le Saguenay sur une échelle de 20 ans.
- 4) **Recommandation** : Que le gouvernement légifère sur la notion d'acceptabilité sociale. Qu'il établisse des balises et les rendent justiciables.
- 5) **Recommandation** : Que le gouvernement émette des règles claires l'interdisant d'investir dans du capital à haut risque dont la source d'exploitation est non renouvelable.
- 6) **Recommandation** : Que le gouvernement évalue les coûts de l'État par emploi en lien avec l'ensemble des dépenses directes et indirectes qu'il assumera.
- 7) **Recommandation** : Que le gouvernement élimine les incitatifs à l'investissement dans les énergies fossiles.
- 8) **Recommandation** : Que le gouvernement révise les politiques fiscales et monétaires dans une optique de décarbonisation.
- 9) **Recommandation** : Que le BAPE émette l'avis que le gouvernement désinvestisse l'argent public, les fonds de pension et les fonds de retraite des énergies fossiles et mette fin aux mesures fiscales les favorisant.
- 10) **Recommandation** : Que le gouvernement interdise la division d'enquêtes du BAPE pour un projet unique.
- 11) **Recommandation** : Que le BAPE émette un avis négatif concernant les chiffres présentés par l'entreprise sur la baisse hypothétique de la production de GES.
- 12) **Recommandation** : Que le choix du lieu du terminal méthanier soit refusé parce qu'il ne remplit pas des critères de sécurité.
- 13) **Recommandation** : Que le BAPE émette l'avis que la production de GES calculée de l'amont à l'aval du projet met une pression supplémentaire sur la capacité du Canada d'atteindre ses cibles de réduction de GES et qu'elle est à contrecourant des décisions prises mondialement.
- 14) **Recommandation** : Que le BAPE émette un avis énonçant que les effets des méthaniers sur le fleuve Saguenay par d'éventuelles fuites de diesel et de pertes accidentelles de gaz liquéfié rendent ce projet inacceptable.
- 15) **Recommandation** : Que le gouvernement décrète un moratoire tout le long du Saguenay et de la zone du Fjord interdisant la circulation de tout méthanier provenant de nouvelles sources de production de GNL jusqu'à ce que les études indépendantes de l'effet du bruit sur les mammifères marins (béluga, rorqual bleu) soient terminées.